



Collombey-Muraz, le 15 juillet 2019

Courrier A

Madame
Madeleine Delarze
Rte de la Grande-Ile 47
1893 Illarsaz

Votre question écrite datée du 12.05.2019 intitulée :

Liaison de mobilité douce - pont du Rhône St-Tryphon

Traité par : Service technique - Infrastructure et urbanisme
N/réf. : SCP - UDA

Madame la Conseillère générale,

Dans le délai prévu par le règlement du Conseil général, nous donnons suite à votre question écrite mentionnée en titre, concernant le futur pont sur le Rhône entre les communes de Monthey et Ollon, à proximité de SATOM. Nous la reportons ci-après et y répondons comme suit :

Question :

Pour des questions évidentes de sécurité, de développement de la mobilité douce périurbaine et d'encouragement à la pratique du vélo, nous demandons au Conseil municipal de nous renseigner sur ce qui est réellement prévu à cet endroit pour l'aménagement de la mobilité douce en remplacement avec le remplacement du pont actuel par les nouveaux pont routiers et ferroviaires.

D'une manière générale, le Conseil municipal entend favoriser autant que possible l'usage des vélos, y compris dans les secteurs périurbains et favoriser le franchissement sécurisé du Rhône pour ce type de mobilité.

Dans ce contexte, nous précisons que le projet lauréat « Bonni&Clyde », émane d'un concours lancé par les cantons de Vaud et du Valais, pour la liaison des communes de Monthey et Ollon et que dans ce cadre, la commune de Collombey-Muraz n'a pas participé à l'évaluation du projet.

Comme vous l'avez très certainement lu dans la presse, le futur franchissement prévoit de préserver les qualités techniques et esthétiques du pont de Saint-Triphon – notamment ses arches métalliques – mais également de le prolonger, afin qu'il s'adapte au nouveau lit du fleuve. L'ouvrage ainsi préservé et remis en état accueillera le trafic routier.

Par ailleurs, un nouveau pont sera construit en amont de l'actuel et servira à la circulation des trains. Ces nouveaux ouvrages, réalisés en coordination avec le projet « Rhône 3 », devront permettre de fluidifier et d'améliorer le trafic automobile sur la route cantonale en intégrant 3 voies de circulation et rendront le trafic ferroviaire plus performant.

Selon le concept de mobilité retenu, cet ouvrage ne comportera pas d'aménagement spécifique en faveur des cycles, étant entendu que cet itinéraire entre en conflit avec l'échangeur autoroutier de St-Tryphon et n'est ainsi absolument pas propice à la circulation des vélos.

Compte tenu de ce qui précède le projet Rhône 3 prévoit en compensation, la création d'une nouvelle passerelle, dédiée spécifiquement à la mobilité douce, ceci environ 1.8 km plus en aval, sur un axe de liaison avec le village de Ollon.

Dans la prévision de ce nouvel ouvrage, la commune de Collombey-Muraz prévoit d'étudier la réalisation d'un nouvel axe de liaison avec la digue du Rhône pour la mobilité douce, dans le prolongement de la rue de la Raffinerie à Muraz.

Le plan que vous trouverez ci-annexé illustre les principes retenus pour la mobilité douce et les liaisons avec les pôles situés en rive droite du Rhône.

Nos réponses sont transmises en copie au Président du Conseil général pour information et seront, en application de l'article 35 du règlement du Conseil général, transmises à l'ensemble des membres du législatif, en annexe de l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

En espérant avoir répondu à vos questions, veuillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations les meilleures.

Yannick Buttet
Président

Laurent Monnet
Secrétaire municipal

Copie : Côte Vuille, Président du Conseil général